Votre nom

Votre adresse

No. de dossier : XXXXXXXXX

Cabinet du Ministre de l’Emploi et de la Solidarité sociale

425 Rue Jacques-Parizeau, 4e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Québec, le ***(mettre la date)***

**OBJET : Pouvoir discrétionnaire du ministre**

En ce temps de crise de la COVID-19, je demande qu’on applique l’article 104 de la Loi sur l’aide aux personnes et aux familles qui stipule : « En raison de circonstances exceptionnelles, le ministre peut, aux conditions qu’il détermine, suspendre en tout ou en partie le recouvrement d’un montant dû ou accorder une remise totale ou partielle au débiteur, même après le dépôt du certificat. »

J’ai une dette envers le ministère de la Solidarité sociale et je demande que pour les prochains mois je n’ai pas à rembourser cette dette. Cet allègement me permettrait d’augmenter ma capacité financière qui faciliterait l’accès à me nourrir adéquatement sans l’obligation de fréquenter les banques alimentaires. De plus, je serais en mesure de mieux suivre les consignes dictées par la santé publique, c’est-à-dire de protéger ma santé et celles des autres.

En espérant que vous agirai pour mon bien-être et celui des autres en ce temps de crise sanitaire, et en espérant une réponse favorable, j’attends impatiemment votre décision.

***\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

***Signature***